

N'oubliez pas d'adhérer ou de renouveler votre cotisation. Voir notre courrier de fin janvier, ou le bulletin d'adhésion sur notre site.

Le Riverain du Parc de Sceaux

Ce journal est distribué à tous les habitants du lotissement.

n°19
Février
2018

Le journal de l'Association des Riverains du Parc de Sceaux (ARPS)

ÉDITORIAL

L'article ci-dessous rappelle les activités de notre association. Au-delà de notre lotissement, nous nous intéressons bien sûr aussi à notre environnement, en particulier au Parc de Sceaux dont nous profitons tous. En juin dernier, nous nous inquiétons de la fermeture des cascades et des désordres constatés dans les bordures du grand canal. Depuis, suite aux décisions du Département, les nouvelles sont positives comme vous pourrez le lire en page 2.

Par contre un autre sujet de préoccupation est apparu : l'éventualité que le parking du château devienne payant : voir notre article également page 2. Espérons là-aussi des évolutions positives dans le futur !

Roland Grima

Prenons soin de nos arbres

Une taille bien réalisée sauvegarde la santé de l'arbre et améliore son esthétique.

En cette saison, il vous est arrivé d'être importuné par des personnes qui proposent leurs services pour tailler vos haies et élaguer vos arbres. Sachez résister à ces offres souvent intéressantes par leur prix. Ne confiez l'entretien de vos arbres qu'à des professionnels.

De nombreux arbres n'ont pas besoin d'être élagués, notamment les arbres de haute tige tels que les peupliers tandis que d'autres doivent être régulièrement taillés, tels les arbres d'ornement qui devraient être traités comme des arbres fruitiers. L'essentiel est de respecter la silhouette d'origine.

Sur les voies publiques, on voit trop souvent des arbres qui, mal taillés, sont réduits à un tronc dénudé surmonté d'un plumet de branchettes. Un spécialiste donnera un nom à ces sacrifiés de la taille mais le passant ne pourra les reconnaître. Il faudra attendre le printemps pour que les feuilles apparaissent et espérer que l'arbre survive au massacre.

L'arbre est un être vivant dont il faut prendre soin et dont il faut respecter l'équilibre ramure – racines. Nous avons le bonheur d'être dans un environnement boisé que bien des communes nous envient. Faisons en sorte qu'il le reste longtemps. Confions donc les arbres de nos jardins à des entreprises spécialisées dont les noms pourront vous être communiqués par le service « espaces verts » du Département.

Chateaubriand qui aimait tant les arbres et qui en a lui-même plantés dans sa propriété de Châtenay-Malabry a écrit : « là où les arbres ont disparu, les hommes ont été punis de leur imprévoyance ».

Paulette Ratier et Francis Herbain



Exemple à ne pas suivre

Assemblée Générale de l'ARPS de novembre 2017

L'assemblée générale de l'ARPS du 25 novembre dernier a, une nouvelle fois, fait salle comble au 1er étage de l'ancienne mairie de Sceaux. Elle a été l'occasion de rassembler les habitants de notre quartier sur les sujets d'intérêt commun, puis d'écouter une conférence sur la rénovation de l'église de Sceaux.

Le rapport moral, présenté par Roland Grima, président de l'association a rappelé l'ensemble des activités de l'association. Elles concernent en premier lieu bien sûr la préservation des caractéristiques et de l'agrément de notre lotissement tels qu'ils résultent de son cahier des charges, mais aussi les diverses préoccupations quotidiennes dans notre quartier.

l'on a pu constater un bilan positif.

- La recherche des moyens d'obtenir un meilleur respect des règles concernant les clôtures, importantes pour l'esthétique générale du lotissement.

Ont ensuite été abordées les préoccupations concernant la vie quotidienne dans le lotissement.

marquage au sol des emplacements pour stationner peut sembler une bonne idée pour mettre de l'ordre (et le faire respecter !). L'intervention de riverains de l'avenue d'Alembert présents à l'AG a conduit à constater qu'il peut aussi avoir de gros inconvénients. Dans ce cas précis il a conduit à avoir les inconvénients sans les avantages du nouvel aménagement : l'esthétique de la rue et la circulation sur les trottoirs sont nettement dégradés, sans places disponibles de stationnement supplémentaires pour les riverains ou leurs visiteurs. En effet l'officialisation du stationnement sur le trottoir a attiré des automobilistes à la recherche de places et qui rejoignent ensuite à pied leur destination finale (comme les stations du RER).



Bien entendu, si l'association agit beaucoup par elle-même pour faire avancer les actions entreprises, elle conserve des relations suivies avec les deux mairies et a entrepris des contacts avec l'architecte des bâtiments de France, pour ce qui relève de l'action de ces autorités.

La législation, la réglementation et les deux PLU, la jurisprudence, concernant les règles d'urbanisme et la validité de notre cahier des charges sont restées stables en 2017 (voir notre journal de juin 2017).

À côté de ce cadre global stable, le rapport moral a permis de mettre en avant les actions de l'association pendant l'année écoulée dans ce domaine :

- L'action permanente de suivi de l'ensemble des projets, permis de construire, travaux dans le lotissement, en intervenant dans les rares cas où c'est nécessaire, le plus en amont possible pour permettre le respect de notre cahier des charges tout en évitant les actions contentieuses.
- Une action visant à généraliser à l'ensemble du lotissement, et donc à la partie antonienne, le statut de "site patrimonial remarquable" (ex ZPPAUP) existant à Sceaux où

La circulation, la vitesse, le stationnement sont des sujets qui reviennent régulièrement dans les préoccupations des riverains. La position constante de l'association a été défendue à l'occasion des réunions que nous avons eues avec les deux villes : c'est-à-dire l'avis de l'ensemble des habitants d'une rue ou d'un ensemble de rues doit être demandé avant tout réaménagement qui s'avérerait nécessaire.

Sur la sécurité, autre sujet important pour les riverains, nous avons rappelé les interventions auprès des villes sur la vidéoprotection, et les résultats, partiels, obtenus à ce jour, et la recherche du meilleur moyen d'informer les riverains pour permettre à chacun de prendre les précautions utiles.

Enfin le rapport moral a permis d'évoquer les échanges d'informations entre riverains sur les artisans, et le développement attendu de la fibre optique dans notre quartier, sujets largement décrits dans notre numéro précédent.

Les échanges avec la salle qui ont suivi, ont conduit à revenir sur les questions de circulation et de stationnement. Le

Selon une tradition maintenant largement établie, l'assemblée générale proprement dite s'est prolongée par une conférence sur un sujet qui nous est proche. Cette année, Madame Mélanie Maillard, architecte du patrimoine et maître d'œuvre du chantier, a présenté une conférence sur la restauration de l'église Saint-Jean-Baptiste de Sceaux. Madame Maillard nous a ainsi décrit les principales étapes de ces travaux, les plus importants depuis longtemps : consolidation des fondations et de la structure de l'église, restauration du côté nord qui a conduit au remplacement de nombreuses pierres notamment sculptées et à reprendre charpente et toiture, rénovation également des fresques et peintures à l'intérieur. Une deuxième tranche de travaux, de plusieurs années également, est prévue et devra permettre d'achever cette restauration.



Mélanie Maillard présente la rénovation de l'église de Sceaux

Les échanges sur tous les sujets se sont ensuite poursuivis autour du buffet préparé par nos talentueux bénévoles.

Roland Grima

Le Parc restera ouvert : mais à compter du second trimestre de l'an prochain, les travaux à entreprendre sur les plans d'eau et les cascades neutraliseront de vastes zones de chantiers... jusqu'à l'automne 2020. Si tout va bien ...

Mon dieu qu'il est beau ! Et que les Riverains et tous les promeneurs en général apprécient ses pelouses, ses arbres, son château et... ses pièces d'eau. Dans l'histoire ancienne du domaine de Colbert, ce sont elles qui ont toujours donné du souci et coûté cher. Cette fois, ce sont 4,2 millions qui sont prévus par les Hauts-de-Seine pour restaurer entièrement les neufs niveaux de cascades, les bassins du perron et le bassin rond de la Duchesse, le bassin de l'Octogone, le canal de Seignelay qui rejoint le Grand Canal et les perrés de celui-ci - autrement dit les murs de pierres formant ses parois et dont la détérioration produit les énormes fissures du sol des berges.

Les autorités l'affirment : le domaine restera ouvert au public. En partie du moins. Car de vastes zones devront être sécurisées pour mener à bien ces chantiers. Pour ne pas être

titanesque, ils n'en sont pas moins importants. D'abord, parce qu'ils portent sur de nombreux aspects allant de la maçonnerie au remplacement de végétaux alentour ; ensuite parce qu'ils ont trait à un périmètre historique. L'agence 2Bdm de Jacques Moulin, architecte en chef des monuments historiques a été retenue et la Commission des sites et la direction régionale des Affaires culturelles de l'Île-de-France veilleront au grain. Après six mois d'études, ils devraient démarrer au printemps de l'an prochain et durer jusqu'à l'automne 2020.

Il faudra, pour tous les amoureux du site, prendre son mal en patience... Que faire d'autre ? Au fil des siècles, ces 200 ha de verdure organisés par Le Nôtre en 1670, pour Colbert alors secrétaire d'État de la Maison du roi, ont connu mille chantiers. Notamment les pièces d'eau. Depuis l'entre deux

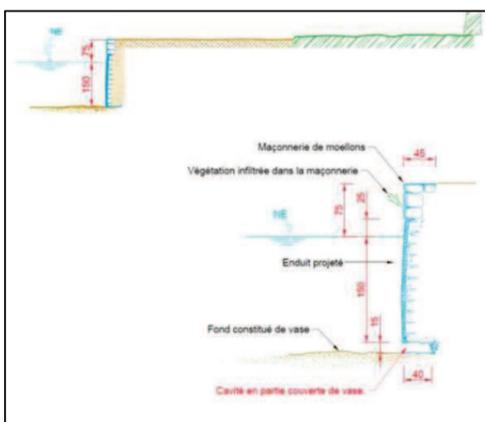
guerres, curages, restaurations, rénovations se sont succédées tous les quatre à cinq ans. Le dernier grand nettoyage des bassins date de 2005. Une éternité ! Il faut s'y remettre. Fissures, lichen, abords gazonnés qui les bordent, remplacement de la haie de buis et des marronniers (l'une attaquée par la pyrale, l'autre par la mineuse) et réparation des mascarons-fontaine de Rodin... voilà de quoi s'occuper sur les cascades ; dégradations (parfois spectaculaires) des berges dues à l'érosion, au batillage (mouvement de l'eau battant la rive) et au mouvement de terrain... voilà de quoi faire sur les bassins.

Ah... On installera entre temps des plans inclinés pour faciliter le transit des petits batraciens !

Alain Boutigny



De loin, on ne voit pas grand chose : il faut se pencher vers la surface de l'eau pour s'en apercevoir. La dégradation des perrés crève alors les yeux.



Croquis d'architecte montrant avec précision le travail de réfection à effectuer sur les perrés, ces ouvrages de maçonnerie formant les parois des bassins.



L'un des cinq mascarons-fontaines de Rodin à réparer. Situés sur le premier bassin des cascades, ils ornaient autrefois l'ancien palais du Trocadéro érigé pour l'Exposition universelle de 1878.

Le parking de l'esplanade du Château de Sceaux deviendra-t-il payant ?

Nous avons pris connaissance, sur le site du département, du dossier d'appel d'offre relatif à la « maîtrise d'œuvre partielle pour le réaménagement de l'esplanade du domaine départemental de Sceaux ». Cet appel d'offre indique, entre autres spécifications, que le parking sera confié à la gestion privée et deviendra ainsi payant. De plus, le croquis figurant dans le dossier montre que le futur parking sera plus petit et ne pourra pas recevoir les autocars.

Ceci induira pour nous, habitants des avenues environnantes, un certain nombre de nuisances par rapport au statu quo.

En effet le caractère payant du parking va rebuter les usagers légitimes habituels (professeurs et élèves du lycée Lakanal, joggeurs et promeneurs) qui viennent tous les jours de la semaine et qui vont aller stationner dans les rues proches dont les places sont déjà comptées : le parking n'est d'ailleurs jamais saturé en semaine et l'instauration d'un système de gestion est parfaitement inutile. - Et où vont se

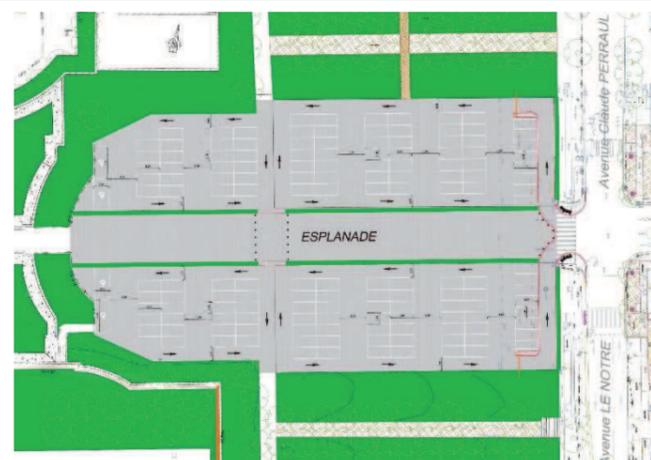
garer les autocars ? Aucune rue ou avenue n'est assez large pour cela.

Les seules occasions où le parking est saturé (et sursaturé) sont les quelques samedi /dimanche de beau temps pendant la belle saison. Certes l'entrée dans le parking est alors assez pagailleuse mais un fonctionnement automatisé sans interlocuteur à l'entrée induira à coup sûr autant sinon plus de confusion devant l'afflux de visiteurs impatientes.

Enfin il nous paraît étonnant que le domaine de Sceaux fasse régulièrement une publicité sur la qualité du lieu et cherche donc à augmenter le nombre de visiteurs et qu'en même temps soient prises des mesures qui ne sont pas précisément d'accueil...

Nous avons donc demandé au Président du Conseil Départemental de surseoir à cette décision en lui donnant les arguments ci-dessus.

Jean Wolff



Un des aménagements envisagés pour l'esplanade du château : une vue dégagée sur le château au centre, mais moins de places, et des barrières (en orange) aux accès.

Source : appel d'offres du Département.

De nouveaux immeubles le long de la D920

Notre cahier des charges, comme les PLU et documents antérieurs de nos deux communes, autorisent depuis toujours la construction d'immeubles collectifs le long de la D920. Il y en a d'ailleurs depuis l'origine. Mais bien entendu, tout n'est pas possible et des règles et limites doivent être respectées par ces immeubles.

Dans notre numéro de mars 2017, nous évoquions le projet des Nouveaux Constructeurs entre les avenues de Berry et d'Anjou. Depuis cette date, ce promoteur a modifié son projet. Il respecte maintenant strictement notre cahier des charges : il n'y a plus de balcons ou d'oriels qui dépassent au-delà de la limite assignée aux immeubles collectifs, ni de rampe d'accès aux garages dans le jardin au-delà de la dite limite. D'autre part les ailes en retour le long des avenues de Berry ou d'Anjou ont été réduites pour respecter le dernier PLU. Ces deux changements constituent des améliorations pour les riverains immédiats.

Un autre projet existe à la place des trois maisons situées au sud de la rue de Normandie (photo →). Il nous a été présenté par le promoteur et l'architecte avant le dépôt de la demande de permis de construire. Il respecte les règles du cahier des charges comme du PLU. Il a 4 étages

comme les immeubles voisins le long de l'avenue Raymond Aron, mais s'en démarque positivement pour les voisins à l'arrière sur plusieurs aspects : les dernier et avant-dernier étages sont légèrement en retrait à l'arrière, et surtout le terrain à l'arrière est entièrement aménagé en jardins des habitants du rez-de-chaussée sans possibilité de stationnement, celui-ci étant entièrement souterrain. Il n'y a pas d'aile en retour le long de la rue de Normandie.

D'autres projets non encore finalisés existent le long de cette D920 tant à Sceaux qu'à Antony. Nous ne manquerons pas de suivre attentivement leur déroulement.

Roland Grima



Dernière heure

Circulation avenue Jean-Racine

À la demande de l'ARPS, le Maire de Sceaux avait organisé en novembre 2016 une réunion des riverains de l'avenue J. Racine concernant le stationnement et la circulation. À la suite de l'enquête qui en est résultée début 2017, des comptages de débit et de vitesse ont été effectués.

Ils montrent :

- d'une part un trafic moyen journalier par jour ouvré de 400 véhicules / jour au nord (entre l'av de Malézieu et l'allée d'Honneur) et de 280 véhicules / jour au sud (entre l'av de la Duchesse du Maine et celle de Malézieu),

- d'autre part une vitesse inférieure à 30 km/h pour 48 % des véhicules dans la partie nord et 39 % côté sud, et inférieure à 40 km/h pour 82 % des véhicules au nord et 73 % au sud.

Au vu de ces résultats, le Maire de Sceaux a admis d'expérimenter la proposition émise par la grande majorité des riverains, à savoir l'inversion du sens unique côté sud (entre l'av de Malézieu et l'av de la Duchesse du Maine). Cette expérimentation débutera le 12 mars 2018 pour une durée de quelques mois au bout de laquelle un bilan sera tiré par la Mairie et les Riverains.

Roger Vidal